

Image not found or type unknown



Accident de la route datant d'il y a 10 ans.

Par **missbrune75000**, le **06/05/2008** à **22:13**

bonsoir, il y a 10 ans, j'ai renversé un homme sur un passage piétons alors qu'il passait. rnc était un accident, sans aucun "tort" de ma part (boisson ou autre). rnaujourd'hui, je recois une sorte de procédure où il me demande 5000 euros pour les préjudices qu'il a soi-disant eu à supporter.rnrnque puis-je faire donc? est-il dans son bon droit 10 ans après? rnrnmerci par avance de votre réponse.